

# Séné. Le financement de l'entretien des cales du Badel interrogé

Samedi 17 février 2024, 38 adhérents sur les 49 que compte l'Association des mouillages du Badel, basée à Séné (Morbihan), ont assisté à l'assemblée générale de l'organisme. Celui-ci entend favoriser les liens de convivialité entre les usagers qui se partagent le plan d'eau et entretenir des relations constructives avec le service des mouillages.



Le bureau de l'Association des mouillages du Badel s'interroge sur la participation des associations au financement de l'entretien de ces cales. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) Publié le 19/02/2024 à 18h59

Newsletter Vannes

Chaque matin, recevez toute l'information de Vannes et de ses environs avec **Ouest-France**

« Nous avons 49 adhérents, 45 en zone de mouillages et quatre en zone de plates. Les mouillages du Badel, c'est 52 plaisanciers dont 15 temporaires (17 en 2023), 13 professionnels et 12 emplacements de plates. Nous avons donc des adhérents à conquérir, plaisante Pascal Serre, président de l'Association des mouillages du Badel, basée à [Séné \(Morbihan\)](#), lors de l'assemblée générale de l'organisme, samedi 17 février 2024. La zone de plates va être réduite afin que les ostréiculteurs puissent avoir plus de places pour leurs chalands. »



« Cette année, nous avons attribué 130 mouillages temporaires sur les 330 demandes. La liste d'attente est passée de 479 à 268 », explique Johanna Blanchet, responsable de ports de Séné. | OUEST-FRANCE

## Tarifs en hausse

Cette année, les tarifs des mouillages augmentent de 3,5 %. Cette hausse est due à l'augmentation de la redevance domaniale fixée par l'État.

Le conseil des mouillages prévoit une provision pour l'entretien des cales communales et un budget pour l'installation de mouillages à moindre impact dans les zones à zostères.

## Le financement de l'entretien des cales

Le bureau de l'association des mouillages s'interroge sur la participation des associations au financement de l'entretien de ces cales. Nous ne comprenons pas cette décision car la cale est multi-usages. Il y a aussi des professionnels qui sont également susceptibles de dégrader la cale. Cette décision de prendre le financement sur le budget des mouillages est imposée par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), répond Anne Guillard, adjointe aux affaires maritimes. Pour la DDTM, une zone de mouillages n'existe que par la présence d'une cale. Sans cale, pas de zone de mouillages. Moustérian, sans cale, est autorisée exceptionnellement. L'élue rajoute que les cales sont communales. S'il était nécessaire de faire de grosses réparations, ce serait pris sur le budget communal.

## Le nettoyage de l'estran

Nous prévoyons une somme de 60 000 € pour financer une étude sur l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) prévue par la DDTM pour le nettoyage de l'estran, annonce Anne Guillard. Pour l'étude d'obtention de la nouvelle AOT, il est nécessaire de procéder à l'enlèvement des corps-morts non utilisés ou non autorisés. Nous devons être capables de rendre la zone sans déchets en cas de non-reconduite de l'AOT.

## La liste d'attente

Cette année, nous avons attribué 130 mouillages temporaires sur les 330 demandes. La liste d'attente est passée de 479 à 268, explique Johanna Blanchet, responsable de ports de Séné.

**La nouvelle AOT a eu pour effet la suppression de 31 mouillages dans toute la commune : 544 mouillages sont proposés, 465 plaisanciers et 79 professionnels ».**

Le prix de l'adhésion ne bouge pas, 10 € en zone de mouillages et 5 € en zone de plates. L'assemblée vote le versement de la somme de 50 € à la SNSM. Dimanche 30 juin on se retrouve, à Boéd, pour faire la fête. La pleine mer sera à 14 h 40.

UPPM revue de presse